



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 2 août 2019

### **Pollution du ruisseau de Roc'h Glaz, suite au dysfonctionnement de la station d'épuration de Ploudiry**

Aujourd'hui en fin de matinée, les services de la préfecture ont été informés d'une pollution du cours d'eau de Roc'h Glaz, affluent de la Mignonne suite à un déversement d'eaux usées issues des lagunes du système d'épuration de la commune de Ploudiry.

Les pompiers, la gendarmerie et l'adjoint au maire se sont immédiatement retrouvés sur place. Il s'avère que la conduite entre les bassins de lagunage n°2 et n°3 s'est obstruée, ce qui a généré une montée du niveau d'eau dans la lagune n°2. Cette montée en charge a débouché la conduite ayant pour conséquence une montée en charge de la lagune n°3 la plus en aval. Cela a mis en charge le tuyau de rejet si-phonnant la lagune de la moitié de son volume. Plusieurs centaines de mètres cubes d'eaux usées se sont déversés dans le cours d'eau du Roc'h Glaz.

Un agent de la police de l'eau (DDTM) s'est rendu sur place pour réaliser des prélèvements afin de constater l'impact de la pollution à l'aval.

Au droit du déversement, le ruisseau étant à sec, une partie des eaux se sont infiltrées. Plusieurs prélèvements ont été réalisés jusqu'à la confluence où se situe une pisciculture dont l'activité était à l'arrêt. L'agence française pour la biodiversité et l'AAPPMA locale n'ont pas observé, pour l'heure, de mortalités piscicoles.

Un rapport d'incident va être remis par l'exploitant Eau du Ponant.

A ce stade, la cause de l'incident n'est pas connue et des investigations sont en cours. En fonction des résultats des prélèvements et de l'enquête en cours des suites administratives et judiciaires pourront être données.

Comme la Mignonne se jette dans la rivière de Daoulas, un risque de contamination des coquillages de la baie de Daoulas a été identifié.

Aussi, les services de l'État ont alerté les maires des communes littorales afin qu'ils prennent un arrêté municipal d'interdiction de la pêche à pied de loisirs sur leur littoral en vue des grandes marées de cette fin de semaine.

De plus, les services de l'état ont demandé aux professionnels de la conchyliculture de suspendre la commercialisation des coquillages de cette zone dans l'attente des résultats des prélèvements qui seront réalisés dans les prochaines 48h.

Les maires sont chargés d'informer le public par tout moyen approprié.

Des analyses sur les coquillages seront réalisées.

---

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)



@Prefet29



Préfet du Finistère